



Société Européenne de *Recherche* en Ostéopathie Périnatale & Pédiatrique

Droit de réponse aux informations diffusées lors de l'émission La Maison des Maternelles du 05 mai 2026

Communiqué de la Société Européenne de
Recherche en Ostéopathie Périnatale et Pédiatrique
07 mai 2026

L'ostéopathie pédiatrique, lorsqu'elle est pratiquée par des professionnels formés et dans un cadre rigoureux, peut accompagner certains nourrissons en complément d'une prise en charge pluridisciplinaire, dans un objectif de sécurité et de coordination des soins.

Depuis sa création en 2007, la Seropp œuvre activement pour encadrer et sécuriser la pratique de l'ostéopathie pédiatrique notamment par l'édiction de recommandations de bonnes pratiques signées par ses membres.

Plusieurs études soulignent l'efficacité d'une prise en charge ostéopathique dans différentes conditions cliniques du nourrisson : plagiocéphalie, troubles de la succion, pleurs excessifs ou accompagnement des prématurés (Bagagiolo et al. 2022 ; Cabrera-Martos et al. 2017 ; Herzhaft-Le Roy et al. 2017 ; Schwerla et al. 2025).

Une revue récente souligne l'intérêt de l'ostéopathie publiée en 2026 dans le Journal of Human Lactation (Chen et al. 2026) et ses données préliminaires suggèrent un intérêt potentiel de l'ostéopathie dans certaines difficultés liées à l'allaitement et à l'oralité du nourrisson, tout en rappelant la nécessité de poursuivre les recherches interdisciplinaires.

L'Académie nationale de médecine reconnaît par ailleurs l'usage de ces pratiques ainsi que la nécessité de méthodes d'évaluation adaptées.

Plusieurs travaux de recherche sont en cours, dont des thèses de doctorat afin de renforcer les connaissances et la sécurité des soins.

Enfin, si certains estiment qu'une prise en charge ostéopathique ne devrait pas intervenir avant 6 mois, la littérature actuelle suggère au contraire l'intérêt d'une prise en charge précoce et ciblée dans certaines situations.

À ce jour, il n'existe pas de conseil de l'ordre des ostéopathes mais l'UPO, dont la SEROPP est membre, promeut la création d'une Autorité Publique Indépendante, entité neutre et impartiale de régulation de la profession ostéopathique, centrée sur la sécurité du patient

La SEROPP rappelle qu'elle reste disponible pour participer à un échange ouvert, équilibré et fondé sur les données scientifiques actuelles.